

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 30 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Étaient présents                      Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Sandrine REDON, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés                      Monsieur Richard HAAS (pouvoir donné à Madame Malorie MEHEUST)

Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)  
Madame Catherine PEPIN

Secrétaire                                Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire                Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2021-26**

**BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur :                      Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'accompagnement budgétaire des projets

Après le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil Municipal du 16 février 2021, le Budget Primitif s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non réalisées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement qui prévoit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.
- une section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune. Le Budget Primitif est un document comptable qui s'ajuste au cours de l'année avec d'éventuelles décisions modificatives.

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 17 361 895 € (fonctionnement et investissement).

La section de fonctionnement s'élève à .....11 289 245 €  
La section d'investissement s'élève à .....6 072 650 €

Il présente les caractéristiques suivantes :

## *I / Fonctionnement*

### *au niveau des dépenses*

- La continuité des services offerts à la population dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, des écoles, de la culture et de l'environnement,
- Le développement des activités en faveur de la Jeunesse,
- Le maintien des aides financières, techniques et humaines apportées au monde associatif;
- La continuité d'actions engagées, comme par exemple le transfert des sépultures de l'ancien cimetière dont le contrat est conclu pour 5 années (2017-2021);
- La masse salariale qui augmente de 1,33 % (+ 78 000€ / BP 2020 – prévision masse salariale de 5 920 000 € qui se justifie, par les éléments suivants :

Outre la mise en place de la coopération avec la Ville de Trégueux pour la production des repas de la restauration collective, s'ajoutent la prime de précarité de fin de mission pour les agents contractuels, le PPCR, les recrutements....

### *au niveau des recettes*

- Les prévisions de recettes des produits de services sont ajustées en tenant compte de la crise sanitaire toujours présente, qui limite le fonctionnement normal de certaines activités, tout particulièrement le volet culturel,
- La participation de la Ville de Trégueux au fonctionnement de la cuisine centrale de Langueux, selon des modalités définies dans la convention signée le 20 décembre 2019 ;
- La légère augmentation des produits des contributions directes. La revalorisation des bases décidée par l'Etat, pour l'année 2021, est de 0,2 % ;
- La perspective d'encaissement de droits de mutation conséquents compte tenu des transactions immobilières effectives et à venir,
- Il est à noter une augmentation prévisionnelle de la Dotation d'Attribution de Compensation (DAC) pour l'année 2021, du fait de non reconduction de la neutralisation fiscale des effets de la fusion à l'échelle de l'intercommunalité.
- Les recettes de locations de salles sont minorées du fait de la crise sanitaire toujours présente,
- Les produits exceptionnels intègrent le solde du remboursement d'assurance pour le sinistre de la salle omnisports et le préjudice subi pour le 3<sup>ème</sup> court du tennis.
- L'excédent de fonctionnement reporté s'inscrit pour un montant de 663 793,99€.

- **Globalement, la section de fonctionnement du budget primitif 2021 reste stable par rapport aux inscriptions budgétaires de l'année écoulée.**

## *II / Investissement*

Plusieurs projets s'inscrivent dans la section d'investissement du budget 2021 :

### *2.1 Des travaux d'équipements sportifs et de voirie conséquents*

- *Aménagement d'un terrain de foot synthétique*
  - Coût total de l'opération (Y compris travaux d'éclairage public) : .....909 944 € TTC
- *Construction d'un pumptrack*

Enfants, adolescents, adultes pourront parcourir ces parcours parsemés de bosses.

  - Coût de l'opération ..... 130 000 € TTC

### *2.2 Des travaux de sécurité routière*

- ☑ Agrandissement de la zone 30 : 25 000 €
- ☑ Aménagement de pistes cyclables : 325 000 €

#### *Autres travaux*

- ☑ Subventions d'équipement : 743 561€ dont 289 011 € pour des travaux d'eaux pluviales, 134 100€ pour l'éclairage public, 69 700€ pour l'effacement de réseaux, 246 650 € pour le logement social (Porte Neuve/F.Gouélo/ Rues de la Croix, de Rennes, de Zéphyr) et 4 100 € pour la participation aux travaux du centre médico-scolaire.
- ☑ Travaux d'eaux pluviales : 53 000 €
- ☑ Revêtements annuels : 56 000€
- ☑ *Travaux de bâtiment* : 201 724 €
- ☑ *Drainage du cimetière* : 78 500 €

#### *Acquisitions*

- ☑ *Acquisitions* : 307 909 €

En parallèle de cette synthèse du projet de Budget 2021, un descriptif détaillé est proposé, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés , **je vous invite à :**

- approuver le Budget Primitif 2021 tel que présenté,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Françoise HURSON, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Jérôme TRONEL, Amandine ANDRE, Christophe MINAUD, Marion BOUCHEVREAU).**